

RETOUR SUR 2022

Un budget maîtrisé malgré une année difficile

Après une reprise en 2021, nous avons observé un net ralentissement de la croissance mondiale sur fond d'inflation record, dont le niveau, atteint en 2022 n'avait plus été observé depuis les années 1980.

Au niveau communal, nous avons mené une politique de rigueur. Les charges à caractère général sont en hausse de 12%, cela s'explique notamment par la reprise de certaines activités suite à la crise sanitaire (sorties scolaires, séjours accueil de loisirs, transports...) ainsi que par l'inflation constatée à compter du second semestre 2022 (énergie, carburant, repas).

Le budget de FONCTIONNEMENT



RECETTES

2021 : 9 306 958 €
2022 : 9 942 763 €

Recettes perçues au titre des prestations de services, des dotations de l'Etat, des impôts et taxes...

Le budget D'INVESTISSEMENT



RECETTES

2021 : 2 541 820 €
2022 : 2 686 226 €

Subventions, emprunts, dotations de l'Etat, autofinancement

DÉPENSES

2021 : 7 906 519 €
2022 : 8 805 689 €

Dépenses liées au fonctionnement de la commune (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette...)



DÉPENSES

2021 : 1 912 036 €
2022 : 3 357 597 €



EXCÉDENT DE (LÔTURE 2022
1 137 074 €

Objectif : garder la qualité des services proposés à la population en préservant un autofinancement

BUDGET 2023

Un avenir serein grâce à des dépenses contrôlées

Objectif : continuer les actions entreprises les années précédentes tout en maintenant notre capacité d'autofinancement.

- ✓ Maintenir les taux d'imposition fiscalité directe (taxe foncière bâtie, non bâtie et taxe d'habitation des résidences secondaires) ;
- ✓ Maintenir notre coût de fonctionnement en gardant un service de qualité ;
- ✓ Maîtriser la masse salariale ;
- ✓ Poursuivre la mutualisation des moyens matériels et humains avec l'Agglomération Paris-Saclay



Les taux d'imposition communaux **restent inchangés en 2023**

Le budget de FONCTIONNEMENT



RE(ETTES

2022 (réalisées) :
9 942 763 €
2023 (prévisionnelles) :
9 951 801 €

Le budget D'INVESTISSEMENT



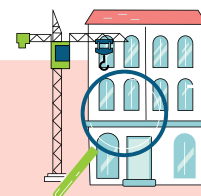
DÉPENSES 2023

6 967 372 €
Dépenses prévisionnelles d'équipement



DÉPENSES

2022 (réalisées) :
8 805 689 €
2023 (prévisionnelles) :
9 951 801 €



NOUVEAUX LOGEMENTS EN 2023

Pour rappel, la loi SRU fixe pour objectif 25 % de logements sociaux sur la commune. Au 1^{er} janvier 2023, la commune comptait 553 logements sociaux. **Plusieurs programmes immobiliers sont en projet pour 2023-2024 :**

- ✓ Ex-garage DAF, sur la RN20 : 104 logements, dont 55 logements sociaux
- ✓ Résidence intergénérationnelle, sur la RN20 : 79 logements, dont 69 logements sociaux
- ✓ Programme AIC (Art Immobilier Construction – Elite immo), angle voie des postes et rue des Cailleboudes : 64 logements, dont 32 logements sociaux

La capacité d'autofinancement permet à une collectivité locale de faire face au remboursement de la dette en capital mais également de financer une partie de l'investissement.

2022 : 1 338 732 €



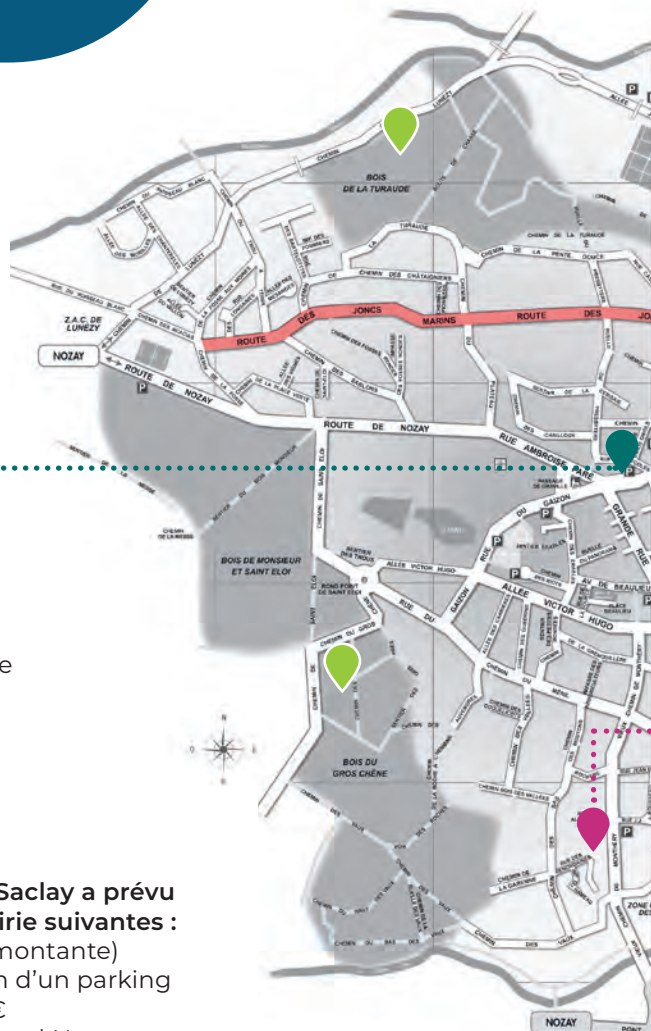
Les investissements en 2023 et après

Notre objectif est de préparer l'avenir de la commune en réalisant des projets tout au long du mandat en respectant les obligations légales et en maîtrisant notre capacité d'endettement.



OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE

Après des travaux d'optimisation énergétique sur plusieurs bâtiments municipaux en 2022, la rénovation se poursuivra sur d'autres bâtiments communaux en 2023.



VOIRIE

En 2023, l'Agglomération Paris-Saclay a prévu d'effectuer les opérations de voirie suivantes :

- Création d'une troisième voie (montante) rue des Cailleboudes et création d'un parking le long de cette voie : 450 000 €
- Réfection de l'enrobé rue du Grand Noyer (entre RN20 et chemin des Berges – 3 phases sur 2023/2024) : 260 000 €

En 2024-2025, il est prévu :

- Réfection de l'enrobé Voie des Postes entre l'angle rue de Gaillard et la Grande Rue : 100 000 €
- Réfection de l'enrobé route des Joncs Marins

A savoir : la commune dispose d'une enveloppe annuelle de 350 000 € pour des travaux de voirie.



ACQUISITIONS

La propriété Vincenot (chemin du Ménéil), acquise en 2022, sera démolie cette année pour suivre le projet de requalification de la RN20.

ENVIRONNEMENT

En 2023, les douves de la Ferme de la Croix Saint-Jacques seront réhabilitées grâce à un élagage des arbres et à un nettoyage du cours d'eau. Une partie supplémentaire des bois sera confiée à l'Office National des Forêts dont le rôle est d'assurer une gestion durable des forêts.



JEUNESSE

Un city-stade sera créé derrière l'Escalé, près de la structure jeunesse du SPOT. Ce terrain multisports, entièrement clôturé, intégrera un terrain pour des jeux de ballon, ainsi que d'autres activités en extérieur, avec des buts, des paniers de basket-ball et un filet central amovible.



Exemple de réalisation

SCOLAIRE

Une nouvelle école de quartier verra le jour en 2024 : l'école des Cailleboudes, située rue des Cailleboudes, sera construite sur le terrain de l'ex-école Notre-Dame. En 2025, l'école des Renondaines sera transformée et rénovée pour accueillir les écoliers à la rentrée de septembre.

Le matériel informatique dans les écoles a été renouvelé quasi intégralement, ainsi que la salle informatique à l'école des Bartelottes. Un PC portable et un rétroprojecteur ont été installés dans toutes les classes et l'infrastructure réseau a été repensé à l'école Ambroise Paré.

sur toute la ville

URBANISME

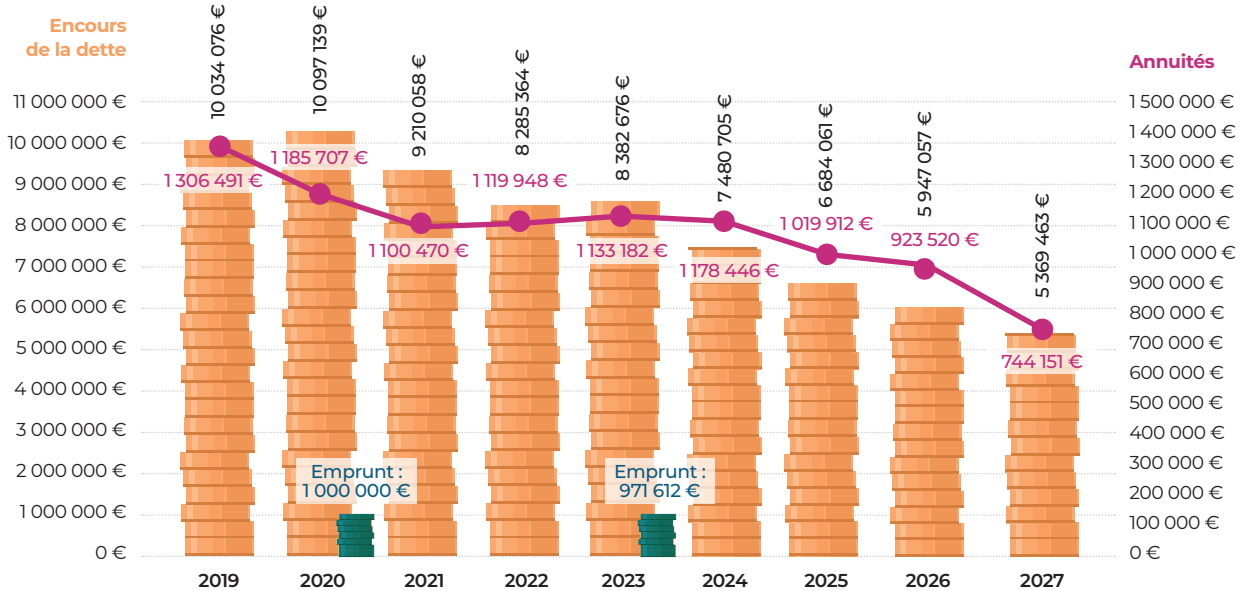
Une révision du Plan Local d'Urbanisme est actuellement en cours jusqu'à fin 2023-début 2024. L'objectif est de garantir l'équilibre entre le nombre d'habitants et la capacité des équipements publics, et de maintenir l'activité économique sur une partie du territoire. Afin de conserver un cadre de vie agréable, une harmonie entre le bâti et le végétal sera préservée en limitant une trop forte densification des secteurs d'habitats individuels.





Zoom sur

La dette



L'emprunt

EN 2020

la Ville emprunte **1M€** pour acquérir l'ex-Ecole Notre Dame, rue des Cailleboudes.

EN 2021 / 2022

Pas d'emprunt

EN 2023

Un emprunt d'équilibre de **971 612 €** est prévu.

La dette par habitant en 2022



1 031 €
par habitant
et par an

Seuil d'alerte : 2 500 €



Le seuil d'alerte est un indicateur de santé financière pour une commune.

6,2 ANS
temps de
remboursement

Seuil d'alerte : 15 ans